

**COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2015**

**Comité syndical : installation des nouveaux délégués de La Trinité**

Monsieur COLOMAS propose de procéder à l'enregistrement de ces modifications.

Les délégués représentant la commune de La Trinité au comité syndical sont donc :

En qualité de titulaires, Isabelle MARTELLO et Sophie BERRETTONI

En qualité de suppléants, Jean-Paul AUDOLI et Jacques MUSSO.

**I - ADMINISTRATION GENERALE**

**2. Election d'un nouveau vice-président**

Monsieur COLOMAS invite tous les délégués à voter.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de votants	22
- nombre de bulletins blancs ou nuls	0
- suffrages exprimés	22

Madame Sophie BERRETTONI a obtenu 22 voix et est donc élue en qualité de vice-présidente déléguée à la compétence « animation du territoire » au sein du comité du SIVOM Val de Banquière.

**I - ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Rapport d'activité 2014 : présentation**

**II - FINANCES**

**1. Décision modificative N°2**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider la décision modificative N°2 qui se décompose de la manière suivante :

**Section de fonctionnement**

En dépenses		138 064,00€
042 opérations d'ordre	+ 148 064,00€	
67 charges exceptionnelles	- 10 000,00€	

**Section d'investissement**

En dépenses		2 923 447,02€
042 opérations d'ordre	2 933 447,02€	
En recettes		3 081 511,02€
040 opérations d'ordre	148 064,00€	
041 opérations patrimoniales	2 933 447,02€	

**III - PERSONNEL**

**1. Pôle petite enfance : temps de travail hebdomadaire des agents de la crèche de Saint-Martin du Var**

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le principe d'un temps de travail de 35 heures hebdomadaires, sans journées de RTT pour tous les agents de la crèche de Saint-Martin du Var, à compter du 24 août 2015.

**IV - ANIMATION DU TERRITOIRE**

**1. ALSH de Falicon : nouvelle tarification pour les activités périscolaires, extrascolaires et les N.A.P.**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider la nouvelle tarification pour l'ALSH de Falicon qui sera appliquée à partir de septembre 2015,

**2. ALSH de Saint-André de la Roche : nouvelle tarification pour les activités périscolaires, extrascolaires et les N.A.P**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider la nouvelle tarification pour l'ALSH de Saint-André de la Roche qui sera appliquée à partir de septembre 2015

**3. ALSH de La Roquette sur Var : nouvelle tarification pour les activités périscolaires et extrascolaires (multi-sites les Marguerites)**

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :  
- de valider la nouvelle tarification pour l'ALSH de La Roquette sur Var qui sera appliquée à partir de septembre 2015,

**4. ALSH de La Trinité : transfert de gestion de l'étude et nouvelle tarification pour les activités périscolaires, extrascolaires et les N.A.P.**

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :  
- d'accepter la gestion de l'étude à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015,  
- de valider la nouvelle tarification pour l'ALSH de La Trinité qui sera appliquée à partir de septembre 2015,

**5. Maison des jeunes : modification des tarifs**

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :  
  
- de valider cette nouvelle tarification pour l'ensemble des Maisons Des Jeunes gérées par le SIVOM Val de Banquière, conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.

**6. Action de coordination territoriale pour promouvoir la pratique sportive : signature de la convention d'accord de financement par l'Agence Régionale de Santé**

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :  
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention 2015 avec l'Agence Régionale de Santé pour un accord de financement d'un montant de 22 300 euros, relative à l'action de coordination territoriale pour promouvoir la pratique sportive.

**V - PETITE ENFANCE**

**2. Etablissements multi-accueils intercommunaux : modification des règlements de fonctionnement**

Oùï l'exposé de Madame CASTELLS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :  
- de valider l'intégralité du règlement de fonctionnement des établissements multi-accueils intercommunaux.

**VI - SOCIAL**

**1. Parcours d'initiation à la marche et ateliers d'équilibre : signature de la convention d'accord de financement par l'Agence Régionale de Santé**

Oùï l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :  
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention 2015 avec l'Agence Régionale de Santé pour un accord de financement d'un montant de 10 000 euros, relative à la mise en place d'un parcours d'initiation à la marche et des ateliers équilibre.

**2. Ateliers mémoire : signature de la convention d'accord de financement par l'Agence Régionale de Santé**

Oùï l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :  
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention 2015 avec l'Agence Régionale de Santé pour un accord de financement d'un montant de 10 000 euros, relative à la mise en place d'ateliers mémoire.

**VII - CENTRE DE FORMATION**

**1. Action de prévention santé des familles monoparentales : signature de la convention d'accord de financement par l'Agence Régionale de Santé**

Oùï l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :  
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention 2015 avec l'Agence Régionale de Santé pour un accord de financement d'un montant de 15 000 euros, relative à l'action de prévention santé des familles monoparentales.

## **VIII - TRAVAUX / MARCHES**

### **1. Fourniture d'électricité – Constitution d'un groupement de commandes avec la Commune de Saint-André de la Roche et le SIVOM de l'Abadie.**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un groupement de commandes avec la Commune de Saint-André de la Roche et le SIVOM de l'Abadie en vue de lancer un accord - cadre multi - attributaires pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour l'ensemble des points de livraison du syndicat ;
- d'autoriser monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes (selon le modèle annexé) ;
- d'approuver le choix du SIVOM Val de Banquière en qualité de coordonnateur de ce groupement de commandes.

### **2. Aménagement d'un local « Archives » à Saint-André de la Roche – Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 27 mai 2014.**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération d'aménagement d'un local « archives » à Saint-André de la Roche à 26 263€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 27 mai 2014, reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

### **3. Extension de l'Hôtel de Ville de Saint-André de la Roche – Solde de l'opération – avenant n°1 à la convention du 27 octobre 2009.**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération d'extension de l'Hôtel de Ville de Saint-André de la Roche, à 13 420,12€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 27 octobre 2009, reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

### **4. Rénovation du chauffage de l'église de la Madone à Colomars – Solde de l'opération – avenant n°1 à la convention du 29 octobre 2009.**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération de rénovation du chauffage de l'Eglise de la Madone à Colomars, à 20 784,53€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Madame le Maire de Colomars un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 29 octobre 2009, reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

### **5. Extension de l'EMAI de Saint-André de la Roche – Délégation de maîtrise d'ouvrage – Avenant n°2 à la convention du 22 octobre 2009.**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant, un avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 22 octobre 2009 selon le modèle annexé, modifiant le plan de financement de l'opération d'extension de l'EMAI de Saint-André de la Roche, comme indiqué ci-dessus.

### **6. Rénovation de l'Eglise Sainte Rosalie à Tourrette Levens – Avenant n°4 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 13 janvier 2011.**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens un avenant n°4 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 13 janvier 2011, relative à la rénovation de l'Eglise Sainte-Rosalie à Tourrette-Levens, selon le modèle annexé et pour un montant de 912 803,50 euros.

**7. Fourniture et pose d'un revêtement synthétique pour le stade du Rostit à la Trinité – Avenant n°2 à la Convention du 16 août 2010.**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de La Trinité un avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 16 août 2010, relative à l'opération de fourniture et pose d'un revêtement synthétique pour le stade du Rostit à La Trinité, selon le modèle annexé et pour un montant de 317 624,18 euros TTC.

**IX - ENVIRONNEMENT**

**1. Action de prévention et de sensibilisation contre la prolifération de la dengue et du Chikungunya : demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé et de la métropole NCA**

**a/ demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé**

Où l'exposé de Monsieur BONSIGNORE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'Agence Régionale de Santé pour un accord de financement d'un montant de 15 000 euros pour l'année 2015, relative à l'action de prévention et de sensibilisation contre la prolifération de la dengue et du chikungunya.

**b/ demande de subvention auprès de la Métropole N.C.A.**

Où l'exposé de Monsieur BONSIGNORE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la Métropole une aide financière à hauteur de 4 080 euros représentant 17% de l'opération estimée à 23 851 euros HT, relative à l'action de prévention et de sensibilisation contre la prolifération de la dengue et du chikungunya.

**X - COMMUNICATION**

**1. Comité de pilotage : compte-rendu**

LE PRESIDENT,



H. COLOMAS

*AFFICHE LE 8 JUILLET 2015*